

24/10/2019

ATHLETISME

Composition de la commission mixte nationale

FFA : Mr le DTN ou son représentant – Romain BARRAS et Gilles FOLLEREAU, cadres fédéraux
FF Sport U : Laurent LE BRAS (UBO Brest) - Jean-Jacques RENIER et Yann LANCE, chargés de mission nationale - Bertrand GAUTIER (directeur national adjoint)
Entraîneur Universitaire : Mathieu FAILLER (Université Nantes – site Saint-Nazaire)

CHAMPIONNAT DE FRANCE de « CROSS-COUNTRY »

1 – Date limite de retour à la nationale de la liste des demandes de qualification

Vendredi 22 novembre 2019 à 12h00

La liste des qualifiés sera sur le site le mardi 26 novembre 2019 à 12h

CONFIRMATION OBLIGATOIRE AVANT LE VENDREDI 29 NOVEMBRE à 12H

2 - Date et lieu du Championnat de France

Jeudi 05 décembre 2019

A GRENOBLE (Parc de l'Île d'Amour à Meylan 38240)

3 - Formule sportive du Championnat de France

Il y aura deux courses de championnat de France : jeunes filles puis jeunes gens.

- *Pour les jeunes filles*
Distance : 5000 m environ.
Nombre d'athlètes par AS admis au départ : illimité
Nombre d'athlètes comptant au classement : 3
- *Pour les jeunes gens*
Distance : 8000 m environ
Nombre d'athlètes par AS admis au départ : illimité
Nombre d'athlètes comptant au classement : 4

Chaque course donnera lieu à trois classements distincts avec attribution du titre de champion de France :

- ◆ Individuel
- ◆ Par équipe
- ◆ Mixte : sur les 2 meilleures filles et 2 meilleurs garçons par addition de points

Nouveauté 2019 : Mise en place d'une Coupe de France de Relais Cross mixte sur une distance de 4 x 1000m (environ) avec 2 filles et 2 garçons de la même AS. Les participants du relais ne seront pas autorisés à participer aux 2 courses précédentes. Qualification de 2 relais maximum par site de Ligue.

4 – Epreuves régionales ou conférences

Chaque Ligue et/ou ses sites (académies) ou conférence mettra en place au moins une compétition destinée à désigner ses représentants aux championnats de France (individuels et par équipes et relais).

Pour participer aux épreuves régionales universitaires, chaque AS devra fournir avant le départ la liste de ses engagés.

Les résultats des courses seront établis en faisant apparaître :

- le classement individuel avec les temps réalisés
- le classement par équipe au moins jusqu'à la 6^e équipe classée

5 – Qualification pour le CFU

- Automatiques :

Les **10** premières équipes des championnats d'académie et les 10 premiers du classement individuel n'appartenant pas à une équipe. Pour la région Ile-de-France les **18** premières équipes et les 15 premiers (hors équipes) du classement individuel.

Qualification de 2 relais maximum par site de Ligue.

- Supplémentaires :

Les demandes de qualification supplémentaire proposées par les commissions mixtes régionales seront généralement acceptées.

Pour les relais, elles seront acceptées en fonction des déflections.

Une AS peut avoir au maximum trois équipes présentes et classées au CFU.

En filles les 3 premières de l'équipe constituent l'équipe 1, les 3 suivantes l'équipe 2, etc.

En garçons les 4 premiers de l'équipe constituent l'équipe 1, les 4 suivants l'équipe 2, etc.

Une seule équipe par AS pourra avoir accès au podium.

Toutes les demandes de qualification doivent passer par les Ligues ou les sites (académies) Pas de licence isolée dans les équipes.

6 - Règlement disciplinaire : se référer au chapitre règlement intérieur.

ATHLETISME HORS STADE

Programme hors stade pour 2020 : le 10 km sur route et le Trail.

Ces courses sont ouvertes aux licenciés FF Sport U et FFA. A l'engagement, la seule présentation de la licence FF Sport U sera obligatoire.

1/ CHAMPIONNAT DE FRANCE de COURSE SUR ROUTE : 10 km sur route

Un classement universitaire fille et un classement universitaire garçons sont établis.

Sur la base de ce classement et par addition des places, un classement mixte par équipe sera réalisé.

Une équipe est composée de 4 athlètes de la même A.S, la mixité est obligatoire. (A l'engagement le nombre est illimité en jeunes filles et jeunes gens). Le classement par équipe se fera par addition des **4 meilleures places** réalisées dans les deux classements universitaires, l'équipe ainsi formée est obligatoirement mixte. Une AS peut avoir plusieurs équipes classées. Les 4 premiers de l'équipe constituent l'équipe 1, les 4 suivants l'équipe 2. Une seule équipe par AS pourra avoir accès au podium.

Un calendrier des épreuves fédérales FFA dans les régions sera établi et diffusé dans les sites FF Sport U (académie). Ces épreuves recevront les licenciés FF Sport U et les classeront comme tels.

1.1 – Date limite de retour à la Nationale des engagements du 10 km sur route

Vendredi 24 avril 2020 à 12h (sous réserve de la date du 10 mai pour le CFU)

Mise en ligne de la liste des athlètes engagés le mardi 28 avril 2020 à 12h

Confirmation obligatoire avant le mardi 5 mai 2020 à 12h

1.2 – Date et lieu du championnat de France

« 10 Bornes du HAVRE » : Dimanche 10 mai 2020 (date à confirmer)

1.3 – Qualification pour le CFU

Il n'y a pas de limite de temps de qualification pour le CFU de 10 kms, ni de frais d'engagement, dans la limite des 150 premiers inscrits, passé cet effectif l'engagement sera compris entre 10 et 15€. Toutes les demandes de qualification pour les deux épreuves du CFU demandées par les AS ou les athlètes via les sites FF Sport U seront acceptées. Elles seront transmises par le biais de la fiche sur le site sport-u.com, championnat de France, sports individuels, elle sera retournée à la Ligue de Normandie du Sport Universitaire (Site de Rouen).

Les demandes d'engagement après délai pourront être prises en compte en contactant directement la Ligue de Normandie du Sport Universitaire (Site de Rouen). ATTENTION ces engagements seront facturés 15 euros.

Tous les engagements seront acceptés, mais ils doivent passer par les Ligues ou sites FF Sport U.

2/ CHAMPIONNAT de FRANCE DE TRAIL

2.1 – Date limite d'inscriptions

**Lundi 6 avril 2020 à 12h, ces demandes doivent passer par les Ligues ou site FF Sport U
Publication des qualifiés le mardi 07 avril et confirmation avant le mardi 14 avril.**

2.2 – Date et lieu du championnat de France de Trail

Samedi 18 Avril 2020 à Moutier Haute Pierre (Besançon)

2.3 – Formule sportive

Le championnat de France de Trail est une course commune entre jeunes filles et garçons.

Distance : 18 kms - dénivelé : 800 m

Un classement universitaire fille et un classement universitaire garçons sont établis.
Sur la base de ce classement et par addition des places, un classement par équipe sera réalisé.

Une équipe est composée de 3 athlètes de la même A.S, la mixité est obligatoire. (A l'engagement le nombre est illimité tant en jeunes filles et jeunes gens). Le classement par équipe se fera par addition des 3 meilleures places réalisées dans les deux classements universitaires, l'équipe ainsi formée est obligatoirement mixte. Une AS peut avoir plusieurs équipes classées. Les 3 premiers de l'équipe constituent l'équipe 1, les 3 suivants l'équipe 2. Une seule équipe par AS pourra avoir accès au podium.

Un podium récompensera les 3 premiers individuels jeunes filles et jeunes gens.

Un classement par équipe récompensera les 3 premières équipes.

Il n'y a pas de frais d'engagement pour ce championnat. Toutes les demandes de qualification pour le championnat de France universitaire de Trail, réalisées par les A.S. ou les athlètes via les Ligues seront acceptées, avant le lundi 6 avril 2020. Elles seront transmises par le biais de la fiche sur le site sport-u.com, championnat de France, sports individuels, et seront retournées à la Ligue Bourgogne Franche Comté, site de Besançon.

Attention importante pour l'édition 2020 :

L'équipe de l'organisation du championnat de France universitaire de Trail 2020 souhaite, comme les années précédentes, mettre en avant le côté culturel et convivial de cette compétition. Ainsi des animations et découvertes seront proposées durant le week-end.

ATHLETISME SUR PISTE

CHAMPIONNATS DE FRANCE UNIVERSITAIRES

Les deux championnats suivants sont qualificatifs pour les championnats de France FFA Elites, Nationaux, Juniors, et Espoirs.

1/ ATHLETISME HIVERNAL : INDOOR ET LANCERS LONGS

1.1 - Date limite de retour à la Nationale des listes des qualifiés par Site (académie)

Vendredi 10 janvier 2020 à 12h00
(Affichage des athlètes qualifiés le jeudi 16 janvier 2020 à 15h)

1.2 - Date et lieu du championnat de France

Mercredi 29 et Jeudi 30 janvier 2020

Stade Robert Poirier à Rennes (Ligue de Bretagne)

1.3 - Formule sportive

1.3.1 Programme des épreuves du championnat de France individuel

Masculin : 60, 200, 400, 800, 1 500, 60 m haies, 4H indoor, Hauteur, Perche, Longueur, Triple Saut, Poids, Disque*, Javelot*, Marteau*

Féminin : 60, 200, 400, 800, **1 500**, 60 m haies, 4H indoor, Hauteur, Perche, Longueur, Triple Saut, Poids, Disque*, Javelot*, Marteau*

Relais mixte : relais mixte 5 x 1 tour de piste avec deux jeunes filles en premiers relais.

** Si ces épreuves ne sont pas organisées lors des épreuves sélectives, la commission mixte régionale prendra en compte les performances réalisées en compétition officielle FFA au cours de la présente saison hivernale. Si localement, aucune épreuve FFA n'a encore eu lieu au moment de la sélection, les athlètes pourront faire valoir une performance de la saison estivale N-1.*

Règles du 5X200 : 3 premiers virages en couloir, donc passage de relais entre 1 et 2 dans son couloir respectif. Passage 2 à 3, 3 à 4, 4 à 5 dans une zone de 20m (10m avant l'arrivée et 10m après l'arrivée) Les athlètes se placent dans l'ordre du passage à l'attaque du dernier virage.

1.3.2 Courses et Concours de qualification

Pour les courses du 60, 60H, 200, 400 et 400H, toutes les séries se courront le mercredi soir

Les 800 et 1500 restent en finales directes le jeudi

Pour les concours, dès lors qu'il y aura plus de 16 engagés, un concours de qualification se tiendra le mercredi soir. Dans ce cas, on isolera les 6 premiers aux bilans (performance FFA absolue sur N-1) qui seront directement qualifiés pour la finale le lendemain. Les autres athlètes participeront au concours de qualification et les 6 premiers seront qualifiés pour la finale.

1.4 – Formule par équipe

Les formules par équipes qui suivent sont ouvertes aux étudiants d'une même association sportive. Les 2 premiers caractères du numéro de licence sont identiques pour tous. Pas de licence extérieure

Une AS peut engager 2 équipes par challenge des spécialités. Celles-ci seront composées d'athlètes distincts. Une seule équipe par AS est autorisée dans le challenge promotionnel.

Les 3 premières équipes de chaque challenge accéderont au podium des championnats de France.

1.4.1 Challenge des spécialités

Selon le programme proposé ci-dessous, l'objectif sera de regrouper des athlètes issus de la même AS autour d'épreuves d'une spécialité de l'athlétisme, en additionnant les 3 meilleures performances de 3 athlètes différents reportées sur une table de cotation.

Challenge indoor / spécialités ►	Vitesse	Course	Sauts	Lancers
Epreuves du challenge	60m, 200m et 60 haies	400m, 800m, 1500m, 4H indoor	Longueur, Triple-saut, Perche, Hauteur	Poids, Javelot, Disque, Marteau

Composition du Challenge	3 athlètes issus de la même AS, la mixité est possible. Pas de licence extérieure
Engagement	Tous les athlètes de l'AS engagés dans des épreuves du CFU peuvent être pris en compte dans un challenge sans engagement préalable.
Participation	Un même athlète peut être engagé dans 2 challenges de spécialités différents .
Calcul du challenge	Pour chaque challenge on retient les 3 meilleures performances réalisées par 3 athlètes différents de l'AS dans au moins 2 épreuves différentes de la spécialité. Ces 3 perfs sont converties en points sur une table de cotation sur 50 pts puis additionnées. Dès l'affichage des résultats, la fiche du challenge doit être renseignée par un responsable de l'AS et ramené à l'accueil dans les meilleurs délais.
Cotation	Pour une performance située entre 2 cotes, c'est la cote inférieure qui est retenue. Toute participation vaut 1 point, même en cas d'élimination.
En cas d'égalité	L'équipe qui aura la meilleure cotation sera classée devant ; si l'égalité persiste c'est la deuxième cote plus élevée qui départagera les challenges ex aequo, etc.
Limites de qualification	Chaque AS peut rendre deux fiches de challenges dans une même spécialité, ils seront composés d'athlètes distincts hiérarchisés dans l'ordre des performances.

1.4.2 Challenge promotionnel

Ce challenge est créé pour favoriser et dynamiser la présence de débutants dans les groupes d'entraînement.

Composition du Challenge	4 athlètes issus de la même AS, la mixité est possible, dont 2 athlètes non licenciés FFA à N-1 ou avant . Toutes épreuves confondues. Pas de licence extérieure
Engagement	L'engagement de l'équipe doit se faire au moment de la demande de qualification des athlètes au CFU via la fiche équipe, notamment afin de justifier les demandes de QC . Des modifications seront possibles sur place.
Participation	Un même athlète peut aussi être engagé dans 1 challenge des spécialités et dans un challenge promotionnel.
Calcul du challenge	Pour chaque challenge on retient les 4 meilleures performances réalisées par 4 athlètes différents de l'AS dans au moins 3 épreuves différentes. Ces 4 perfs sont converties en points sur une table de cotation sur 50 pts puis additionnées.
Cotation	Pour une performance située entre 2 cotes, c'est la cote inférieure qui est retenue. Toute participation vaut 1 point, même en cas d'élimination.
En cas d'égalité	L'équipe qui aura la meilleure cotation sera classée devant ; si l'égalité persiste c'est la deuxième cote plus élevée qui départagera les challenges ex aequo, etc.
Limites de qualification	Chaque AS ne peut rendre qu'une fiche de challenge promotionnel

1.4.3 Challenge Multi Indoor

Le challenge « multi » est proposé sur le CFU indoor. Le classement est réalisé par l'addition des points obtenus par l'AS dans 2 challenges de spécialités différents et l'addition des points du relais 5 x 1 tour.

Attribution des points pour le relais 5 x 1 tour :

Les points sont répartis entre les équipes qui peuvent prétendre au challenge Multi : présence de 2 challenges et engagement d'un relais.

20 points à l'équipe qui réalise le meilleur temps, 15 points au second chrono, 11 au 3^{ème}, puis 9,7,5,3,2,1 pts. Toute participation au relais vaudra 1 point.

En cas d'égalité c'est l'AS qui a le challenge le plus élevé qui l'emporte. La remise d'une coupe pour ce challenge « multi » est laissée à l'appréciation de l'organisateur du CFU en accord avec ses partenaires.

1.4.4 Bonus « juge »

Les AS sont invitées, pour le bon déroulement des épreuves, à fournir des juges (**formés ou non**) afin d'officier sur la compétition. Dans le but de valoriser ces engagements, les équipes classées dans les différents challenges se verront attribuer des points supplémentaires lorsqu'elles fourniront un juge (limité à 1 juge par équipe) : 4pts supplémentaires pour un juge non formé, 6 pts supplémentaires pour un juge formé. La liste des juges (avec leur niveau de formation) sera à adresser au site de Ligue organisateur au moins 1 semaine avant la compétition. Le fléchage de l'équipe à bonifier se fera par le responsable de l'AS le jour de la compétition sur la « fiche challenge ».

Les juges seront sous la tutelle du juge arbitre et du chef de concours, le temps passé à officier sera à considérer comme un temps de formation pratique.

1.5 – Quotas et minimas

Les quotas correspondent au nombre de participation lors du CFU et pas obligatoirement au nombre d'athlètes.

1.5.1 Quotas par site (académie) et spécialité

Site FF Sport U	Vitesse	Course	Concours	Lancers Longs*	Total participations
	60 m 200 m 60 m haies	400 m 4H indoor 800 m -1500 m	Longueur-Hauteur Perche-Triple-saut Poids	Disque – Javelot- Marteau	
AIX-MARSEILLE	5	5	5	-	15
AMIENS	10	10	10	-	30
BESANCON	4	4	4	-	12
BORDEAUX	4	4	4	-	12
CAEN	8	10	8	-	26
CLERMONT-FD	12	12	15	-	39
CRETEIL	18	15	15	-	48
CORSE	3	3	3	-	9
DIJON	12	12	12	-	36
GRENOBLE	15	15	12	-	42
LILLE	12	12	12	-	36
LIMOGES	8	8	8	-	24
LYON	32	24	28	-	84
MONTPELLIER	8	6	6	-	20
NANCY-METZ	6	6	8	-	20
NANTES	12	12	12	-	36
NICE	5	5	5	-	15
ORLEANS	10	10	12	-	32
PARIS	15	15	10	-	40
POITIERS	14	14	14	-	42
REIMS	6	6	6	-	18
RENNES	12	12	16	-	40
ROUEN	12	12	12	-	36
STRASBOURG	8	6	6	-	20
TOULOUSE	10	10	10	-	30
VERSAILLES	15	15	12	-	42
Total					804

En accord avec le missionné national, le site organisateur peut aller au-delà de son quota d'athlètes

*Pour cette première édition, il n'y a pas de quotas en Lancers Longs, la seule condition de demande de qualification est donc la réalisation, au moins, du minima éventuel.

1.5.2 Minima de qualification indoor

Les temps sont électriques

	FEMININ		MASCULIN	
	DIRECT	EVENTUEL	DIRECT	EVENTUEL
60	8"01	8"31	7"05	7"25
200	26"31	27"51	22"35	23"01
400	61"01	63"55	50"71	51"61
800	2'25"01	2'30"01	1'56"51	2'00"01
1 500	4'52'01	5'20'01	4'02"01	4'12"01
60 M Haies	9"01	10"01	8"56	9"25
4 H indoor*	70"14	78"14	58"14	61"14
Hauteur	1 m 66	1 m 52	2 m 06	1 m 92
Perche	3 m 80	3 m 30	5 m 00	4 m 50
Longueur	5 m 45	5 m 20	6 m 80	6 m 50
Triple-Saut	11 m 50	10 m 65	14 m 00	13 m 40
Poids	11 m 50	10 m 00	13 m 75	11 m 00
Disque	40 m 00	32 m 00	45 m 00	37 m 00
Javelot	44 m 00	34 m 00	58 m 00	48 m 00
Marteau	48 m 00	38 m 00	53 m 00	43 m 00

* En cas d'absence d'épreuve sélective de site (académie) sur 4H indoor, l'A.S. pourra faire valoir un temps officiel réalisé sur un 400 m haies en extérieur au cours de la saison estivale 2018/2019. Les équivalences chronométriques sont les suivantes :

FEMININ		MASCULIN	
DIRECT	EVENTUEL	DIRECT	EVENTUEL
68"14	76"14	56"14	59"14

1.5.3 Qualification pour le relais 5x1 tour de piste

Le relais est engagé hors quotas et il n'y a pas de minima.

Les athlètes sélectionnés pour le relais ne seront pas reversés vers les épreuves individuelles correspondantes s'ils n'ont pas été engagés par le site dans les délais. Des engagements d'équipes de relais seront possibles sur place.

2/ ATHLETISME ESTIVAL

2.1 - Date limite de retour à la Nationale des listes des qualifiés par site

Vendredi 15 mai 2020 à 12h00
(Affichage des athlètes qualifiés le mercredi 20 mai 2020 à 15h)

2.2 – Date et lieu du championnat de France

Samedi 6 et dimanche 7 juin 2020
Cergy (Ligue Ile de France)

2.3 - Formule sportive

2.3.1 Programme des épreuves du championnat de France individuel

Epreuves individuelles et relais

Masculin : 100, 200, 400, 800, 1 500, 5 000, 5 000 marche*, 110 m haies, 400 m haies, 3 000 m steeple*, Hauteur, Perche, Longueur, Triple Saut, Poids, Disque, Marteau, Javelot, 4x100, 3x1000, relais américain.

Féminin : 100, 200, 400, 800, 1 500, 3 000, 3 000 marche*, 100 m haies, 400 m haies, Hauteur, Perche, Longueur, Triple Saut, Poids, Disque, Marteau, Javelot, 4x100, 3x1000, relais américain.

* Si ces épreuves ne sont pas organisées lors des épreuves sélectives, la commission mixte prendra en compte les performances réalisées en compétition officielle FFA au cours de la présente saison estivale 2020.

Relais Américain JF & JG

- 300 + 500 + 100 + 200 + 400 (5 athlètes par équipes d'A.S)

Les transmissions se font dans une zone de 20 mètres (pas de zone d'élan)

2.3.2 Formule Epreuves Combinées

Le CFU Epreuves Combinées est remplacé cette saison par un quadrathlon proposé lors du CFU Estival. Ce quadrathlon permettra d'attribuer les titres de champion et championne de France Universitaire d'Epreuves Combinées.

Les athlètes devront s'engager sur une course, un saut et un lancer respectivement présent dans le programme du décathlon pour les jeunes gens ou de l'heptathlon pour les jeunes filles. A ces épreuves s'ajoutera un 1000m.

L'engagement s'effectuera via une fiche spéciale qui devra être renvoyée au missionné national selon les mêmes délais que pour l'engagement au CFU Estival.

Un classement sera établi à la fin de ces 4 épreuves par addition des 4 performances via la table de cotation FFSU sur 50 pts.

Si le 1000m est exclusivement réservé aux participant(e)s des épreuves combinées, les autres épreuves se dérouleront lors des épreuves du CFU Estival et les athlètes seront reversés dans les concours individuels. Un athlète participant au combiné pourra donc, s'il le peut et le souhaite, effectuer les 6 essais d'un concours. Il pourra également prétendre au titre de champion de France sur les 3 premières épreuves de son quadrathlon.

Attention aux incompatibilités horaires dans le choix des épreuves.

2.4 - Minimas et Quotas

2.4.1 Spécialités de l'estival pour les quotas

Spécialités	Epreuves
Vitesse	100 m - 200 m - 400 m
Haies	100m haies - 110m haies - 400m haies
½ fond - fond	800m - 1500m - 3000m - 5000m - 3000m steeple
Marche	3000m – 5000m
Sauts	Longueur – Hauteur - Perche - Triple-saut
Lancers	Poids - Disque - Marteau – Javelot

2.4.2 Quotas par site (académie) et spécialité

Site FF Sport U	Vitesse	Haies	1/2 fond	Sauts	Lancers	TOTAL Participations
	100 200 400	100 110 400	800 1500 3000 5000	Longueur Hauteur Triple S Perche	Javelot Poids Disque Marteau	
AIX-MARSEILLE	8	6	6	4	4	28
AMIENS	8	8	8	8	8	40
BESANCON	4	4	4	4	4	20
BORDEAUX	4	4	4	4	4	20
CAEN	4	8	8	4	4	28
CLERMONT-FERRAND	8	8	8	10	10	44
CRETEIL	15	15	12	12	12	66
CORSE	2	2	2	2	2	10
DIJON	10	8	12	10	8	48
GRENOBLE	15	15	15	12	12	69
LILLE	12	12	12	12	12	60
LIMOGES	6	6	6	6	6	30
LYON	24	14	20	16	16	90
MONTPELLIER	8	8	4	4	4	28
NANCY-METZ	6	6	6	6	6	30
NANTES	4	4	4	8	8	28
NICE	4	4	4	4	4	20
ORLEANS	12	12	12	12	12	60
PARIS	10	10	8	8	8	44
POITIERS	20	16	16	16	16	84
REIMS	8	8	8	8	8	40
RENNES	8	8	8	8	8	40
ROUEN	8	8	12	8	8	44
STRASBOURG	8	4	4	6	6	28
TOULOUSE	12	12	12	12	12	60
VERSAILLES	10	10	12	8	8	48
TOTAL	238	220	227	212	210	1107

En accord avec le missionné national, le site organisateur peut aller au-delà de son quota d'athlètes

2.4.3 Minima de qualification au CFU estival

Epreuves	FEMININ		MASCULIN	
	DIRECT	EVENTUEL	DIRECT	EVENTUEL
100	12"31	13"21	10"95	11"26
200	25"50	27"81	22"01	23"01
400	59"03	63"86	49"01	51"51
800	2'18"65	2'28"01	1'54"01	1'59"75
1 500	4'50"01	5'20"01	3'56"01	4'12"01
3 000	11'00"01	12'30"01		
5 000			15'00"01	17'30"01
100 M. haies	14"99	17"31	-	-
110 M. haies	-	-	14"50	16"25

400 M. haies	63"51	72"01	54"01	58"25
3 000 M. Steeple	-	-	9'30"01	10'30"01
Marche	-	-	-	-
Hauteur	1 m 65	1 m 52	2 m 02	1 m 92
Longueur	5 m 65	5 m 30	7 m 10	6 m 60
Perche	3 m 80	3 m 40	5 m 00	4 m 50
Triple-saut	11 m 60	10 m 76	14 m 00	13 m 00
Poids	12 m 00	10 m 00	14 m 70	12 m 00
Disque	40 m 00	32 m 00	45 m 00	37 m 00
Javelot	44 m 00	34 m 00	58 m 00	48 m 00
Marteau	48 m 00	38 m 00	53 m 00	40 m 00

2.4.4 Qualification pour les relais 4 x 100 m, 3 x 1000 m et relais américain

Tous les relais sont engagés hors quotas et il n'y a pas de minima.

Les athlètes sélectionnés pour les relais ne seront pas reversés vers les épreuves individuelles correspondantes, s'ils n'ont pas été engagés par la Ligue ou le site (académie) dans les délais. Des engagements d'équipes de relais sur place seront possibles.

2.5 – Equipe Athlé Universitaire

2.5.1 Principe de l'Equipe Athlé Universitaire (E.A.U)

L'équipe doit réaliser :

- Au minimum 8 performances, maximum 10, dans au moins 6 épreuves différentes du programme de l'estival + 1 relais au choix
 - Parmi tout le registre de l'estival, 6 épreuves reçoivent un bonus de 4 pts : 800 F, 3000 F, Javelot F, Disque H, Hauteur H, Poids H
- Exemple* : Disque G : 27.26 m rapporte 23 pts au lieu des 19 pts de la table de cotation.

Composition de l'équipe	5 athlètes minimum. Mixité possible. Autorisation d'une licence extérieure ou individuelle (académique) maximum par équipe.
Engagement	Engagement des équipes (Athlètes/épreuves) obligatoire et définitif à l'accueil avant le début de la compétition (cf. formulaire engagement E.A.U).
Participation	Chaque athlète peut être comptabilisé dans 2 épreuves et le relais.
Restriction	Au maximum 3 athlètes du même sexe peuvent prendre part à une même épreuve.
Calcul de l'E.A.U	L'AS s'engage avant le début de la compétition sur toutes les participations qu'elle souhaite voir comptabiliser dans l'E.A.U.(max 10) Le calcul des points (cf. table de cotation sur 50) se fera par l'addition des 8 meilleures cotes réalisées dans obligatoirement au minimum 6 épreuves différentes + le relais (donc 9 cotes au total)
Cotation	Pour une performance située entre 2 cotes, c'est la cote inférieure qui est retenue. Toute participation vaut 1 point, même en cas d'élimination.
En cas d'égalité de points	L'équipe qui aura la meilleure cotation sera classée devant, si l'égalité persiste c'est la cotation la plus élevée qui départagera les équipes ex aequo, etc.

2.5.2 Lors du CFU

Lors de l'accueil le jour du CFU et avant le début de la première épreuve, l'AS déposera une fiche d'équipe avec au maximum 10 engagements nominatifs dans 6 épreuves différentes (au minimum). Ces choix sont définitifs quelles que soient les performances réalisées ensuite. L'organisateur suivra et affichera régulièrement le classement de ces épreuves, chacun pourra donc suivre l'évolution du classement.

Si une épreuve comporte plusieurs tours, c'est la meilleure performance qui sera retenue.

2.5.3 Récompenses

Les 3 meilleurs totaux toutes filières confondues accéderont au podium du championnat de France Equipe Athlé Universitaire.

2.5.4 Bonus « juge »

Les AS sont invitées, pour le bon déroulement des épreuves, à fournir des juges (**formés ou non**) afin d'officier sur la compétition. Dans le but de valoriser ces engagements, les équipes classées dans les différents challenges se verront attribuer des points supplémentaires lorsqu'elles fourniront un juge (limité à 1 juge par équipe) : 15pts supplémentaires pour un juge non formé, 20 pts supplémentaires pour un juge formé. La liste des juges (avec leur niveau de formation) sera à adresser au site de Ligue organisateur au moins 1 semaine avant la compétition. Le fléchage de l'équipe à bonifier se fera par le responsable de l'AS le jour de la compétition sur la fiche d'engagement E.A.U

Les juges seront sous la tutelle du juge arbitre et du chef de concours, le temps passé à officier sera à considérer comme un temps de formation pratique.

3/ GENERALITES

3.1 - Epreuves sélectives

Partout, où la chose est possible, l'organisation d'épreuves de Conférence, de Ligue ou de site (académie) est souhaitable. Les étudiants devront impérativement y participer. Ces rencontres permettront de dégager, sous la responsabilité du directeur FF Sport U de site, les représentants de l'académie aux championnats de France.

3.1.1 Montées de barre

Le tableau de hauteur de barres ci-dessous doit être respecté impérativement dans toutes les compétitions qualificatives.

Les performances intermédiaires présentées lors de la commission de sélection seront ramenées à la performance inférieure prévue.

Hauteur JF : ...-143-146-149-152 -155 -158-160-162 puis de 2 en 2 cm

Hauteur JG : ...-183-186-189-192-195-198-200-202 puis de 2 en 2 cm

Perche JF : ...-300-310-320-330-340-350-360-365-370 puis de 5 en 5 cm

Perche JG : ...440-450-460-470-480-490-495-500 puis de 5 en 5

3.2 - Qualification aux CFU d'Athlétisme

Chaque site (académie) dispose de QUOTAS de participation.

Les sites et leurs commissions mixtes sont maîtres de leur sélection et de la liste d'athlètes qualifiés aux 2 championnats de France d'athlétisme Hivernal et Estival. Cette disposition permettra donc une réelle anticipation pour certaines grosses AS quant à l'organisation des transports et l'utilisation des billets dit «Prem's» et ce dès la CMR de rentrée.

Chaque site (académie) établit et transmet sa liste de qualifiés à la direction nationale en tenant compte du quota de participation par spécialité attribué par la CMN, tout en respectant les minimas figurant dans les tableaux ci-dessus et selon les règles suivantes :

3.2.1 Modalités de sélection des athlètes pour le CFU

Les commissions retiendront les athlètes en fonction des 3 cas de figure suivants pris dans l'ordre, en attribuant à l'athlète soit

- Une Qualification Directe (QD)

Deux cas de figure :

- Avoir réalisé une performance au moins du minimum direct (QD) lors des championnats FF Sport U organisés au sein des Ligues ou des sites.

- En cas d'absence d'organisation de compétition locale par la FF Sport U, l'athlète aura réalisé le minima direct lors d'une compétition organisée par la FFA datant de moins de 3 mois. L'athlète fournira les éléments justifiant de sa performance auprès du site FF Sport U qui procédera le cas échéant à sa qualification.

- Une Qualification Eventuelle (QEV)

- La CMR en fonction de ses quotas et suivant le nombre de QD accordées, procédera ou non à un complément de qualification, elle retiendra :
- En priorité les athlètes dont la performance **réalisée lors des championnats de Ligue ou de site (académie)** se situe entre le minima direct (QD) et le minima éventuel (QEV).
- Dans un second temps, elle étudiera, en cas d'absence de compétition organisée par la FF Sport U, le cas des athlètes ayant réalisés, **lors d'une compétition FFA**, une performance datant de moins de 3 mois et se situant entre la QD et la QEV

- Une Qualification Complémentaire par équipe (QC)

Une fois établie la liste des athlètes qualifiés au CFU soit en QD soit en QEV, les AS feront le bilan et pourront demander à la CMR un complément d'effectif afin d'avoir des challenges de spécialités ou des E.A.U. classées lors du CFU. Si l'académie dispose encore de quotas, des qualifications complémentaires (QC) pourront être attribuées, elles feront l'objet d'une négociation interne. La liste établie pourra comprendre des athlètes hors minima de quelques dixièmes de seconde pour les courses de 60m et de 100m, quelques secondes pour les autres courses, pour les concours à quelques centimètres en longueur, hauteur et poids et quelques dizaines de centimètres pour la perche, le triple saut et les autres lancers.

A partir du moment où la commission demande des QC, elle devra fournir au missionné national la (les) fiche(s) prévisionnelle(s) de composition d'équipe sur la ou lesquelles figurent les athlètes en demande de QC. Sans ce document, les demandes de QC seront systématiquement refusées.

- Une Qualifications Exceptionnelles (QE)

Dans le cas où, pour une raison valablement justifiée (examen, blessure, cas de force majeur), l'athlète ne peut participer au championnat FF Sport U organisé par la Ligue ou le Site, il pourra faire valoir une performance FFA réalisée au cours de l'année N-1. Les demandes de QE seront formulées selon les règles émises, établies sur l'imprimé spécifique et **validées obligatoirement par le directeur de site de la FF Sport U**. La performance de référence devra alors permettre à l'athlète de figurer dans les **8 meilleurs qualifiés**.

Il n'y a pas de limitation dans le nombre d'épreuves qu'un étudiant peut disputer, cependant la participation à plusieurs épreuves utilise autant de quota. La CMR dans sa sélection devra s'interroger dans le cas de sélections multiples de certains athlètes, qu'elles sont leurs réelles intentions de participation, et ceci avant l'envoi du listing des qualifiés à la Direction Nationale.

Lors du CFU, seuls les remplacements épreuve pour épreuve seront autorisés en cas d'absence d'un athlète.

3.3 - Modalités de remontée des listes de qualifiés à la direction nationale

La liste des qualifiés du site sera saisie dans les délais impartis via le serveur d'inscription en ligne, ceci en prenant le plus grand soin, notamment dans la saisie des performances : **pas de virgules, d'apostrophe, etc.**

Les performances sont saisies jusqu'au centième de seconde.

Exemple : au 800m 2mn 12 secondes et 31 centièmes est enregistré ainsi : 21231 - en saut en hauteur : 2m06 sera noté 206.

Aucun athlète ne sera qualifié sans performance et correctement renseignée.

La Direction Nationale prendra acte des qualifiés de chaque site (académie) et établira une liste compilée des athlètes retenus pour le CFU, **elle sera définitive** et sera affichée sur le site.

- Invitations

La FF Sport U se réserve le droit d'inviter un certain nombre d'athlètes non étudiants, sur demande formulée de la part de la DTN de la FFA ou du Président du Club de provenance de l'athlète. Toutefois, ces invitations resteront exceptionnelles et ne viendront en aucun cas interférer ou minorer le nombre d'étudiants qualifiés. L'accord est donné par le missionné national selon les mêmes principes et traitement d'une QE

Sur les courses, si plus de deux invités non FFSU sont qualifiés en finale sur une piste ne comportant que 6 couloirs, alors ils courront en finale B. En concours, s'il y a un concours de qualification, ils sont directement qualifiés en finale, s'ils sont dans les 8 à l'issue des 3 premiers essais, alors ils se rajouteront aux 8 meilleurs universitaires pour les 3 essais supplémentaires.

3.4 - Forfaits

Tout étudiant qualifié à un CFU et ne se présentant pas le jour de la compétition sans en avoir averti (au plus tard la veille de la compétition) son site de Ligue du Sport Universitaire, qui transmettra dans les plus brefs délais au missionné national, sera interdit de participation lors des prochains championnats de France Universitaire.

3.5 - Listes de Haut Niveau

Les athlètes figurant sur les listes ministérielles de la saison en cours peuvent demander à participer directement aux championnats de France en demandant une qualification exceptionnelle écrite.

3.6 - Règlement Sportif

3.6.1 Participation à plusieurs épreuves individuelles

Il n'y a pas de limitation dans le nombre d'épreuves qu'un étudiant peut disputer.

Cependant, afin de respecter ses quotas, la commission de sélection régionale doit savoir qu'un athlète qualifié dans plusieurs épreuves utilise autant de quotas.

En cas de multi sélections incompatibles avec les horaires de la compétition, l'athlète fera ses choix lors de l'accueil du CFU.

3.6.2 Règlement disciplinaire : se référer au chapitre règlement intérieur

3.7 - Formation des juges et livret CUA

A partir du mois de novembre 2019, un livret « juge universitaire » sera disponible dans chaque site de la FF Sport U. Ce livret détaillé suivra l'étudiant au long de son cursus et lui permettra, sous condition, de valider les niveaux 1, 2 et 3 du CUA. Les étudiants reçus au CUA3 seront alors considérés comme « juges formés » dans l'attribution du « bonus juge » dans les formules par équipes.

4/ RECORD DE L'HEURE SUR PISTE

4.1 - Composition des équipes

Les équipes sont composées de jeunes gens, de jeunes filles ou mixte d'une même AS. Il est nécessaire d'avoir **15** athlètes minimum par équipe et **25** athlètes maximum. A condition d'être de la même académie, trois licenciés extérieurs (ou individuels) maximum par équipe sont autorisés à prendre part à ce record de l'heure lorsque leur A.S. n'a pas la possibilité de faire une équipe.

1 juge par équipe.

Le juge est **OBLIGATOIRE** pour inscrire l'équipe, il aidera à l'organisation de la course.

4.2 - Règlement

Parcourir en équipe la plus grande distance par fraction de 400 m minimum sur la piste (sauf pour le premier parcours qui est obligatoirement de 800 m) pendant **1 HEURE**. (800 m + n x 400 m + X m)

Record à battre :

- **U. Masculin :**

- 25 kms 650 : Faculté des Sciences du Sport de Lille 2 (97)

- **U. Féminin :**

- 20 Kms 050 : Faculté des Sciences du Sport de Lille 2 (97)

- **Grandes Ecoles Masculin :**

- 23 Kms 358 : INSA Strasbourg (2012)

A la 59ème minute, un coup de pistolet indiquera aux concurrents qu'ils entrent dans la dernière minute de course. A la 60ème minute, un coup de pistolet marquera la fin de l'épreuve.

A l'issue de l'heure, les concurrents resteront sur place afin de permettre l'enregistrement des distances couvertes. La zone obligatoire de transmission des relais sera délimitée.

4.3 - Période réglementaire

Pour être validé le record de l'heure devra avoir lieu entre le 1er Octobre 2019 et le 30 Mai 2020. C'est le Site de la FF Sport U qui validera les performances réalisées.

Classement : Jeunes Gens : Universitaires et Grandes Ecoles

Jeunes Filles : Universitaires et Grandes Ecoles

Les équipes mixtes universitaires et Grandes Ecoles seront classées avec les équipes Jeunes Gens.